

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 23 février 2024, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Jason Alcorn (Droit)
Michel Cardin (Arts et sc. sociales :
beaux-arts)
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et
d'études familiales)
Audrey Dupuis (Sciences de l'éducation)
Éric Mathieu Doucet (Kinésiologie et loisir)
Benoît Doyon-Gosselin (Vice-doyen)
Jamel Ghouili (Ingénierie)
Bradley Harding (psychologie)
Marie-Ève Laforest (Science infirmière)
Benoît Landry (Ingénierie)
Michelle Landry (Arts et sc. sociales : sciences
sociales)
Francis LeBlanc (Président)
Isabelle LeBlanc (Arts et sc. sociales : sciences
humaines, langues, linguistique et littérature)
Caterina Mamprin (Shippagan)
Nathalie Melanson Breau (Arts et sc. sociales)
Nicolas Pichaud (Sciences)
Lise Savoie (Travail social)
Sandra Turcotte (Sciences)
Philippe Volpé (Edmundston)
Sonia Sough (secrétaire)

Absences :

Kadia George Aka (Administration)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-240223 : Michelle Landry propose de rajouter un point dans l'ordre du jour pour discuter d'une politique sur la recherche autochtone. Philippe Volpé, appuyé par Caterina Mamprin, propose que l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2023

R-02-CFESR-240223 : Michel Cardin, appuyé par Nicolas Pichaud, propose que le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2023 soit adopté avec des modifications mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2023

[4.1] Professeurs associés

Nos recommandations ont été envoyées aux instances appropriées.

[4.2] Groupe de recherche

Une lettre a été envoyée au responsable du groupe pour l'informer de notre recommandation et de l'obligation de créer un site internet.

[5] Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains

Le réseau Vitalité a été contacté et devra prévoir une rencontre pour en discuter.

[6] Planification stratégique – Plan opérationnel de la FESR et du VRAR

La Formation continue a préparé une demande de financement pour la formation en français à offrir aux personnes étudiantes non-francophones.

[7] Prix d'excellence en recherche

L'Équipe de direction a fait des changements au prix qui sera évalué sur une ou des contributions des cinq dernières années.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)

4.1 Professeurs associés

R-03-CFESR-240223

(Mamprin/ Pichaud)

« Que le statut de professeur associé à la Faculté des arts et des sciences sociales soit accordé à Bruno Courbon pour un mandat régulier de cinq ans (1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028).»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. MODIFICATIONS DES RÉGLEMENTS UNIVERSITAIRES DE CYCLES SUPÉRIEURS (ANNEXE 2)

Le vice-doyen explique les modifications proposées pour certains règlements universitaires aux cycles supérieurs.

5.1 Proposition de modification de règlements universitaires de cycles supérieurs

R-04-CFESR-240223

(Doyon-Gosselin / Pichaud)

« Que le Conseil de la FESR recommande les modifications aux règlements universitaires 28.12 à 28.14, 30.1, 30.3, 30.5, 30.6, 31.3 et 32.3. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Normes de rédaction et du dépôt de la thèse ou du mémoire 2e cycle

Des membres se posent la question au sujet de l'impression des copies de thèse pour dépôt final. Le vice-doyen explique qu'il suffit d'envoyer la thèse en format électronique pour effectuer le dépôt et que les formulaires en rapport avec le dépôt ont été modifiés. Un membre suggère de mettre en place un formulaire pour le dépôt initial pour la maîtrise comme cela existe déjà pour le doctorat. Le vice-doyen rappelle que le processus d'évaluation pour les maîtrises se fait au sein des départements ou écoles alors que pour les thèses de doctorat, c'est la FESR qui s'en charge.

R-05-CFESR-240223

(Doyon-Gosselin/Dako)

« Que le Conseil de la FESR recommande les modifications aux règlements universitaires 31.6.1 et 31.6.5, 31.6.6 et 31.6.7 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Normes de rédaction et du dépôt de la thèse 3e cycle

R-06-CFESR-240223

(Doyon-Gosselin/Pichaud)

« Que le Conseil de la FESR recommande les modifications aux règlements universitaires 32.8.1, 32.8.5., 32.8.6 et 32.8.7 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR L'UTILISATION DES ANIMAUX EN RECHERCHE, EN ENSEIGNEMENT ET DANS LES ESSAIS (INVITÉ : SIMON LAMARRE, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PROTECTION DES ANIMAUX (ANNEXE 3))

Le doyen présente la nouvelle politique et explique que l'Université de Moncton a toujours disposé de documentation et procédures mais pas d'une vraie politique propre à l'utilisation des animaux. Il en profite pour saluer l'initiative de Simon Lamarre et ses collègues du Comité de protection des animaux et les remercie pour l'effort d'élaboration de cette dernière. Ce dernier rappelle l'importance de l'adhésion de tous les scientifiques à cette politique afin de voir leurs travaux revêtir l'emblème de l'Université de Moncton peu importe le lieu où les expérimentations ont lieu.

R-07-CFESR-240223

(Dako/ Pichaud)

« Que le Conseil de la FESR recommande l'adoption de la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les essais »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. QUOTA POUR LES DEMANDES AUX GRANDS CONSEILS (CONCOURS DE MAÎTRISE)

Le vice-doyen explique que le comité des bourses de la FESR est fortement sollicité chaque année. En plus des concours des grands conseils, le comité doit évaluer des bourses STGM-Innovation sociale, des BRPC et de nombreuses bourses ponctuelles. Afin de diminuer la charge de travail de ce comité, le vice-doyen suggère d'imposer un quota pour les demandes de bourses de maîtrise envoyées pour les grands conseils. On rappelle que cette année il y avait seulement trois bourses pour le CRSH, deux bourses pour le CRSNG et une bourse pour les IRSC. Or, la FESR a reçu 28 demandes pour le CRSH, 15 demandes pour le CRSNG et 5 demandes pour les IRSC. Pour le CRSH, 16 demandes provenaient de la même unité pour le même programme. L'idée serait d'imposer un quota d'un maximum 5 demandes envoyées à la FESR par programme par grand conseil. Les unités d'où proviennent de nombreuses demandes devront faire une présélection à l'interne. Les dossiers non retenus au sein de l'unité pourront toujours soumettre une demande de bourse STGM-Innovation sociale. Aussi, les membres du comité déplorent la qualité de certains dossiers qui sont déposés.

Des membres se questionnent en mettant de l'avant l'importance de cet exercice dans le parcours académique des étudiants. D'autres membres proposent l'augmentation de la moyenne d'éligibilité. Ce point sera discuté à la prochaine réunion du conseil de la FESR.

R-08-CFESR-240223

(Mamprin / Pichaud)

« Que le Conseil de la FESR limite à cinq demandes de bourse envoyées à la FESR annuellement, par programme et par grand conseil, pour le deuxième cycle »

ADOPTÉE AVEC UN VOTE CONTRE

8. MODIFICATIONS AUX CRITÈRES POUR LE PRIX DU RECTEUR (ANNEXE 4)

Le vice-doyen, après discussion avec le comité du prix du Recteur, souhaite proposer des modifications mineures aux règlements du concours afin de mieux intégrer tous les types de travaux écrits en RDC.

Les membres saluent cette initiative dans l'ensemble et proposent au vice-doyen de revenir avec un texte plus explicite et inclusif pour toutes les disciplines, qui sera discuté lors du prochain conseil de la FESR.

9. POLITIQUE SUR LA RECHERCHE AUTOCHTONE

Des membres s'interrogent sur la nécessité de l'élaboration d'une politique institutionnelle sur la recherche autochtone qui définirait les procédures de qui et comment consulter dans le cadre de la recherche sur les peuples autochtones du Canada et suggèrent une collaboration avec un organisme existant au Campus d'Edmundston pour une éventuelle collaboration. Le doyen rappelle l'existence de grandes lignes directrices sur la recherche autochtone au niveau des grands conseils, et s'engage à fournir des efforts pour l'élaboration de cette politique. Il aura une rencontre avec Pierrette Fortin à ce sujet. Un suivi sera effectué.

10. INFORMATIONS

Le doyen rappelle que le MESR arrive à grands pas. Il y aura de nombreuses activités pendant le mois de mars dont le Colloque des jeunes chercheuses et chercheurs. Il encourage les membres d'inciter les personnes étudiantes d'y participer.

La FESR a reçu une lettre de mécontentement de la part de la Faculté d'éducation quant à la baisse du nombre de représentants au Conseil de la FESR. Le doyen rappelle que les facultés de petite taille siègent en rotation sur différents comités institutionnels.

11. AUTRES

Aucun point n'est soulevé.

12. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h46.

Préparé par Sonia Sough
Secrétaire de la réunion